



Innovation en  
Synthèse, Culture et  
Esprit d'Entreprendre en Chimie



## **Thèse Européenne : critères de présentation**

Les Universités de Rouen, de Caen, du Havre ainsi que l'INSA sont susceptibles d'attribuer le **label européen** pour une thèse de doctorat, sous réserve de remplir les 4 conditions suivantes :

1. Le doctorat doit avoir été préparé en partie lors d'un séjour d'au **moins un trimestre** dans un autre pays membre de l'Union Européenne ;
2. L'autorisation de soutenance est accordée au vu des rapports rédigés par **au moins deux professeurs appartenant à deux établissements d'enseignement supérieur de deux Etats Européens**, autres que celui dans lequel le doctorat est soutenu ;
3. **Un membre** au moins du jury doit appartenir à un établissement d'Enseignement Supérieur d'un Etat Européen autre que celui dans lequel le doctorat est soutenu ;
4. **Une partie de la soutenance** doit être effectuée dans une langue nationale européenne autre que la (ou les) langue(s) nationale(s) du pays où est soutenu le doctorat.

Le Doctorant doit veiller à :

- **Préciser** qu'il présente un **DOCORAT EUROPEEN au moment de la soutenance**
- **Apporter le justificatif** de son stage à l'étranger (demander aux labos partenaires de vous délivrer un justificatif de stage)
- **Retirer son dossier** de soutenance 2 mois avant la date de la soutenance

A l'issue de cette démarche la mention **LABEL EUROPEEN** sera mentionnée sur votre attestation de diplôme.